

au service de notre

protection sociale





3 missions essentielles

MISSION 1

Assurer le financement de la protection sociale au quotidien

L'Urssaf collecte les cotisations et contributions sociales puis les redistribue à plus de 800 organismes pour financer les prestations de santé, retraite, famille, chômage dont bénéficient des millions de personnes.

Financer la protection sociale en temps réel

L'Urssaf s'assure chaque jour que les cotisations collectées vont permettre de financer les prestations. Elle fait appel au marché monétaire afin de financer les écarts temporaires de trésorerie. Depuis 2024, 100% des titres de créance de court terme qu'émet l'Urssaf sont « labélisés sociaux » sur les marchés financiers, renforçant ainsi son rôle d'acteur social majeur.

Comment ça marche ?

L'Urssaf...

...collecte les cotisations sociales

588 milliards d'euros encaissés en 2024

Versés par 12 millions d'employeurs et d'entrepreneurs ainsi que 27 millions de salariés

... et redistribue ces cotisations

à **834** organismes

dont l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, les Allocations familiales et l'Unédic.

qui versent des prestations sociales à des millions de bénéficiaires

À quoi servent les cotisations ?

	Sur 100 €
Maladie	38 €
Retraite	29 €
Famille	9 €
Chômage	7 €
Autonomie	7 €
Dette sociale	3 €
Travail AT/MP*	2 €
Transports	2 €
Formation professionnelle	2 €
Autres	1 €

* Accident du Travail/Maladie Professionnelle

Garantir les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques

156 M€

restitués en 2024 à la suite
d'un contrôle

Sécuriser et contrôler

Sécuriser, c'est prévenir les cas d'erreur ou d'anomalie avant ou pendant la période de déclaration. La prévention et la sécurisation permettent de :

- répondre aux interrogations des entreprises sur la législation ;
- faire de la pédagogie via des contrôles sur demande ou des visites conseil.

Contrôler c'est vérifier, une fois les déclarations réalisées, leur exactitude et s'assurer du bon financement de la protection sociale.

2 M de DSN

transmises chaque mois

La fiabilisation des données sociales

Collecteur social de référence, l'Urssaf fiabilise les millions de données sociales transmises chaque mois par les employeurs via leur Déclaration Sociale Nominative (DSN). L'Urssaf applique des processus de vérification automatique pour garantir la précision de ces informations essentielles pour :

- garantir l'exactitude des montants de cotisations collectés auprès des employeurs ;
- sécuriser les droits sociaux attribués à chaque salarié ;
- assurer une redistribution juste et précise auprès de nos partenaires.

1,6 Md€

redressé en 2024

La lutte contre la fraude au prélèvement social

La fraude aux cotisations et contributions sociales se caractérise par un élément intentionnel relevant d'une volonté délibérée de l'entreprise de se soustraire à tout ou partie de ses obligations déclaratives et de paiement. Par son action, l'Urssaf préserve les droits sociaux des salariés, veille au respect d'une libre concurrence entre acteurs économiques et sécurise le financement de la protection sociale.

115

jeux de données disponibles

Une expertise statistique reconnue

Grâce aux données sociales qu'elle recueille, l'Urssaf tient un rôle d'observateur économique capable d'analyser la dynamique du tissu économique français. Ces données viennent éclairer la prise de décision publique. Elles sont accessibles via le portail www.open.urssaf.fr pour permettre au plus grand nombre de créer notamment de nouveaux services.

Accompagner tous les employeurs et entrepreneurs au bénéfice du développement économique et social

L'Urssaf propose des services adaptés, prenant en compte la diversité de ses publics, leurs contraintes et leurs besoins pour faciliter l'accomplissement des démarches sociales.

Cet accompagnement sur-mesure lui permet de gagner en proximité avec ses usagers et contribue à renforcer la relation de confiance.

Informier sur les démarches et obligations sociales

avec une information fiable et accessible (sites internet, assistants vocaux, guides, simulateurs, webinaires), des réponses aux questions juridiques complexes, la mise en ligne du bulletin officiel de la Sécurité sociale.

Simplifier les démarches via des services adaptés aux besoins de chacun

avec **Cesu** et **Pajemploi** pour les particuliers employeurs, **Titre emploi service entreprise** pour les entreprises, **Chèque emploi associatif** et **Impact emploi association** pour les associations.

Conseiller les usagers sur les étapes clés de leur activité

avec des rendez-vous physiques et téléphoniques, un accompagnement spécifique dédié à la création d'entreprise, la visite-conseil pour les entreprises ou encore l'aide à la mise en place d'un accord d'intéressement.

Soutenir les entreprises en difficulté

avec la prévention via la détection des « signaux faibles » et la définition de solutions adaptées à la situation des usagers (délais de paiement, remises de majoration de retard, mesures exceptionnelles, etc.)

L'Urssaf Caisse nationale

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf (dont les organismes d'outre-mer et la Caisse commune de Sécurité sociale en Lozère). Elle assure la gestion performante des ressources de notre protection sociale, en définissant les grandes orientations du réseau des Urssaf, et la redistribution aux organismes partenaires des cotisations sociales collectées.



La gouvernance

Le comité de direction de l'Urssaf Caisse nationale

assure le fonctionnement quotidien et le pilotage du réseau des Urssaf. Il met en œuvre les actions prévues par la Convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État. À sa tête, le directeur de l'Urssaf, **Damien Ientile**, fixe les objectifs annuels du réseau, en lien avec les services de l'État et son équipe de directeurs.

Le conseil d'administration

est une assemblée délibérante paritaire composée de 34 membres, nommés pour quatre ans. Il suit la gestion de la trésorerie, le pilotage du recouvrement des cotisations et contributions sociales ainsi que le budget et se prononce sur les comptes annuels du réseau des Urssaf. Il émet également des avis sur des projets de textes gouvernementaux pouvant affecter l'équilibre financier du réseau ou qui entrent dans son domaine de compétences. Il est actuellement présidé par **Marc Poisson** (Medef) et **Pierre-Yves Chanu** (CGT).

34
membres

Avec voix délibérative

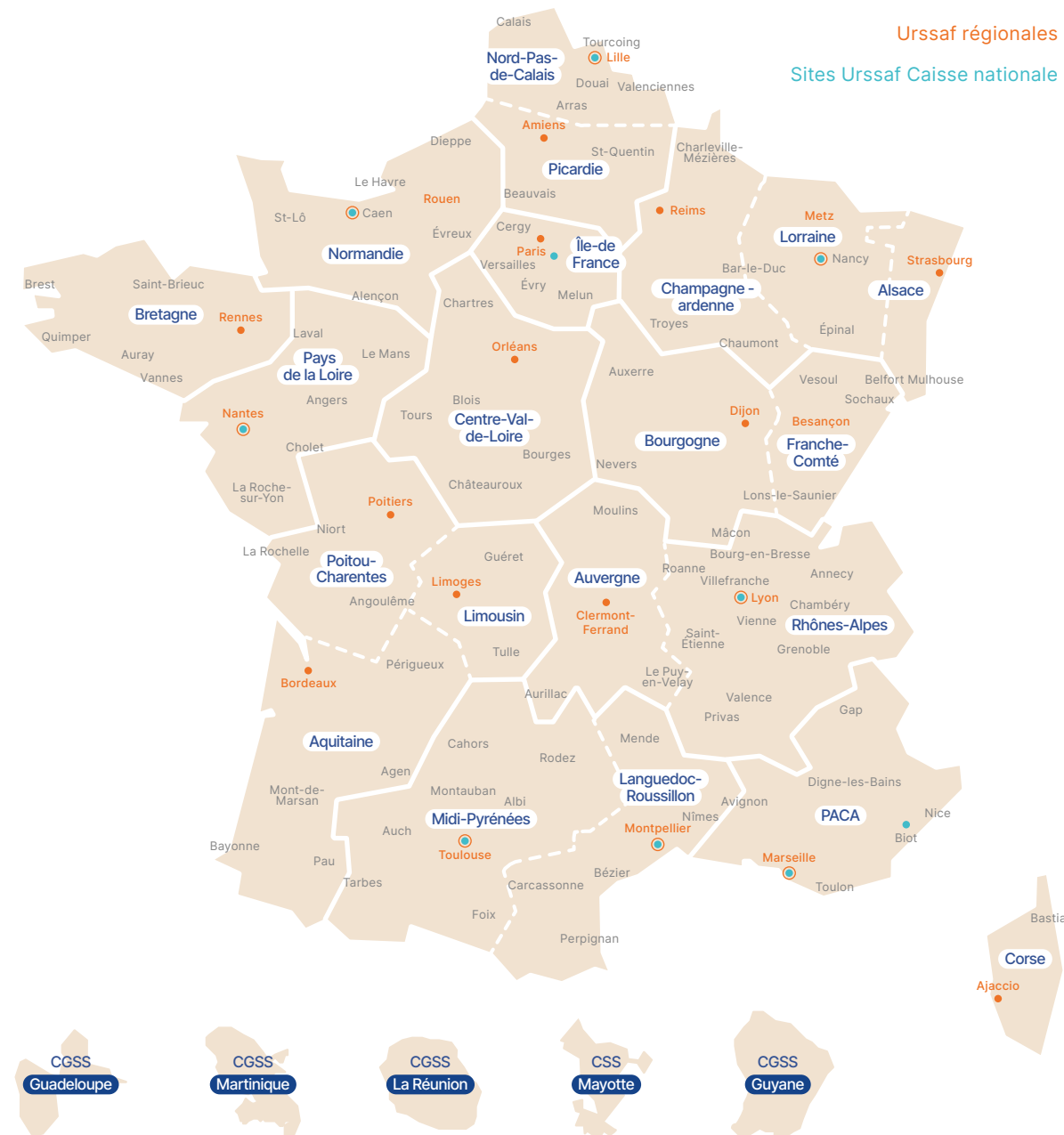
- 13 représentants des assurés sociaux
- 13 représentants des employeurs et travailleurs indépendants
- 4 personnes qualifiées désignées par l'autorité compétente de l'État

Avec voix consultative

- 3 représentants du personnel
- 1 représentant du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants

Le réseau des Urssaf

→
**Visualisez toutes
les activités du réseau**



1
Caisse
nationale

27
organismes
régionaux

Près de
16 000
collaborateurs

Proximité

Proactivité

Solidarité

Responsabilité

Retrouvez l'Urssaf sur



Découvrez
la vidéo
institutionnelle

